

Image not found or type unknown



Nouveau contrat de travail

Par **topmoog**, le **17/05/2008 à 11:58**

Bonjour,
Voilà ma société a racheté voilà pratiquement 1an.
Et voilà arrivé les nouveaux contrats,
Est ce que je suis obligé de signer ce contrat, et si je ne signe quel sont les risques pour moi ?
Et de combien de temps je dispose pour le rendre ?
Merci d'avance pour vos reponse.